

EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b> <b>Le 23 Septembre à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>13 Septembre 2024</b>
<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS</b> : CONTAMINE David. DECLÉ Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.
<b>PROCURATIONS</b> :
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Bibliothèque – Facturation livres non restitués**

La bibliothèque de Hautefort se trouve confrontée à un problème de restitution des documents mis à disposition du public : chaque année un nombre de documents empruntés n'est jamais restitué.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque des livres appartenant à la commune de Hautefort ou à la BDP (bibliothèque de prêts) ne sont pas restitués malgré nos relances d'usages, il convient de facturer ces livres aux emprunteurs.

Les mesures actuellement en vigueur à l'encontre des usagers indécents ne restituant pas les documents empruntés sont peu dissuasives : les personnes concernées reçoivent deux lettres de rappel ainsi que des mails et/ou des contacts téléphoniques.

Plusieurs usagers détiennent des livres depuis l'année scolaire 2023/2024 et ne les ont pas remis à la bibliothèque malgré les différentes relances restées sans réponse. Les livres concernés sont les suivants :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Le poisson qui n'aimait pas l'eau – ISBN 978-2-366829-199-3 | valeur : 8,95 €  |
| - Ratman, tome 2 – ISBN 978-2-505-01434-8                     | valeur : 7,30 €  |
| - Le grelot de Noël – ISBN 2-87767-269-7                      | valeur : 13,20 € |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **SOLLICITE** le montant des sommes dues auprès des usagers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240923-2024-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

HAUTEFORT le 25/09/2024

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

